LA LETTRE BLEUE

n° 33
décembre 2011

Le mensuel des partenaires du département

hauts-de-seine
CONSEIL GÉNÉRAL

SOMMAIRE

Handicap : un engagement fort p. 2-4

La voirie départementale p. 5

Les décisions départementales p. 6-7

Le plan grand froid p. 8

L'interview de Marie-Laure Godin p. 9

Les VSI p. 10
(volontariat de solidarité internationale)

Les actualités p. 11

Le conseil général recrute p. 12

CHIFFRE DU MOIS

26%

Soit le taux de logement social dans le département des Hauts-de-Seine.

LE PROCHAIN NUMÉRO DE LA LETTRE BLEUE PARAÎTRA DÉBUT FÉVRIER

Le budget du conseil général en faveur des personnes handicapées s'élève à près de 140 M€, soit plus de 10 % de crédits en 2011.

Hébergement d'urgence : nos engagements et la vérité des chiffres

L'hiver et les grands froids ramènent chaque année sur le devant de l'actualité la question de l'hébergement d'urgence. S'il ne s'agit pas à proprement parler d'un domaine d'intervention du Département, le conseil général des Hauts-de-Seine s'engage depuis de nombreuses années aux côtés des acteurs sociaux. En effet, nous finançons pour un montant de 6 M€ par an, des associations qui prennent en charge des personnes sans logement. Cela représente 1 300 places qui s'ajoutent à celles que finance l'État sur le territoire.

Il convient d'ajouter à ce chiffre les 10 000 nuitées d'hôtel financées en urgence pour les personnes accueillies par nos travailleurs sociaux. Enfin, depuis 2007, notre Département a financé la création de 2500 places d'hébergement, de maisons relais et de logements d'insertion.

En matière d'hébergement, la loi Boutin indique le niveau d'équipement par département.

Pour les Hauts-de-Seine la loi prévoit 1 524 places d'hébergement.

En pratique, il existe dans les Hauts-de-Seine 3 693 places, soit 2 169 places de plus que le niveau fixé par la loi.

Pour mémoire, la Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri accompagne par bus, tous les soirs sur le territoire des Hauts-de-Seine vers le CASH de Nanterre, les SDF recueillis sur le territoire de la ville de Paris. Précisons que le CASH de Nanterre ne reçoit aucun financement de la ville de Paris...

Patrick Devedjian
Président du conseil général des Hauts-de-Seine

Il s'agit de la dernière *Lettre bleue* de 2011. À chacun d'entre vous, je veux souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

L'AGENDA

Vendredi 16 décembre
Séance publique à l'hôtel du Département à Nanterre

Mardi 10 janvier
Vœux du président du conseil général aux forces vives à l'hôtel du Département

Lundi 16 janvier
Commission permanente à l'hôtel du Département à Nanterre

Les 1er et 2 février
Participation du conseil général au Salon des entrepreneurs Palais des congrès, porte Maillot

Handicap : l'engagement du conseil général

Premier Département à ouvrir un guichet unique avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les Hauts-de-Seine mènent une politique volontariste en la matière.

1/ La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La loi du 11 février 2005 prévoit, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la constitution dans chaque département d'une maison des personnes handicapées (MDPH). Les conseils généraux en assurent la tutelle administrative et financière. La MDPH est un guichet unique chargé de l'accueil, de l'information et de l'orientation des personnes en situation de handicap. Elle facilite leurs démarches et les accompagne au quotidien. Une équipe pluridisciplinaire est chargée d'évaluer les besoins de la personne handicapée à partir notamment de son projet de vie. Cette équipe est composée de médecins, d' ergothérapeutes, de travailleurs sociaux.

Le fonctionnement

La MDPH est un groupement d'intérêt public (Gip), composé de représentants de l'État, du conseil général, de la caisse primaire d'assurance maladie et de la caisse d'allocations familiales. Les associations de personnes handicapées participent à son fonctionnement. Le Département assure la tutelle administrative et financière du Gip de la MDPH.

Les missions

La maison des personnes handicapées est d'abord un lieu d'accueil pour les personnes handicapées et leurs familles.
Une équipe de professionnels informe et conseille sur les droits et les prestations auxquels les personnes handicapées et leurs

Patrick Devedjian :

« Le soutien au handicap a augmenté de 10,2 % en 2011. Il s'agit d'un choix politique qui traduit notre souhait de nous engager résolument en faveur de nos concitoyens les plus fragilisés ».

20 M€

C'est le budget alloué par le Département en 2011 à l'allocation de prestation de compensation du handicap (PCH).

24 000

C'est le nombre de personnes ou familles soutenues par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

355

Élèves sont scolarisés dans les 41 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) mises en place dans les Hauts-de-Seine.

familles ont droit. En relation avec les partenaires locaux de la MDPH (centres communaux d'action sociale, services sociaux du conseil général...), elle facilite les démarches. Le rôle de la MDPH est d'évaluer, orienter, compenser et accompagner.

2/ La prestation de compensation du handicap (PCH)

Elle a été créée par la loi du 11 février 2005 et mise en œuvre depuis le 1er janvier 2006. La demande de prestation est évaluée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, accordée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et versée par le conseil général. Elle couvre les besoins en aides humaines, aides techniques, aménagements du logement, aménagements du véhicule, aides spécifiques/exceptionnelles (frais d'entretien, frais paramédicaux non remboursés par l'assurance maladie).

Peuvent y prétendre

Les personnes âgées de moins de 60 ans, ou entre 60 et 75 ans reconnues handicapées avant l'âge de 60 ans, de nationalité française présentant une difficulté absolue pour la réalisation d'une activité ou une difficulté grave pour la réalisation d'au moins deux activités, et résidant dans les Hauts-de-Seine depuis plus de trois mois. Le dispositif d'aide est également ouvert aux personnes souffrant de handicap psychique. Un dossier de demande de PCH est téléchargeable sur www.hauts-de-seine.net, rubrique Solidarités.

Bébédom Hauts-de-Seine

L'allocation a été créée pour aider financièrement les familles qui ont recours à une assistante parentale (employée à domicile chargée de la garde des enfants) ou à une assistante maternelle. Son montant est de 200 € pour les enfants handicapés. Bébédom Hauts-de-Seine est réservée aux familles résidant dans le 92, ayant un enfant de moins de trois ans. **Toutes les informations au 0 800 92 92 92 (numéro vert, appel gratuit).**

3/ Les Classes Ulis

Depuis 2005, la scolarisation des élèves handicapés existe sous deux formes : l'intégration individuelle dans une classe ordinaire et l'intégration collective dans une unité pédagogique d'intégration (UPI). À la rentrée 2010, les UPI sont devenues des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis). À ce jour, 355 élèves sont scolarisés dans les 41 Ulis mises en place dans les Hauts-de-Seine.

Pour aller plus loin dans l'intégration, les élèves handicapés relevant de l'Ulis suivent des cours dans certaines matières (arts plastiques, musique...) dans des classes ordinaires en fonction de leurs capacités, puis, le reste du temps, sont accueillis dans l'Ulis par un enseignant et un auxiliaire de vie scolaire. Contact : Marion Gallizia mgallizia@cg92.fr - Tél. : 01 41 91 26 64

Pour permettre un accueil de ces élèves dans de bonnes conditions, le conseil général intervient dans trois domaines :
> l'aménagement de la salle de classe et d'une salle de soins attenante (soins d'orthophonie, de psychomotricité...) ;
> l'appui à l'équipement et aux outils pédagogiques spécifiques aux élèves handicapés ;
> la participation à la rémunération d'auxiliaires de vie scolaire (AVS). Le conseil général finance 90 postes, en complément des 300 AVS financés par l'Éducation nationale ;
> l'aménagement de la salle de classe et d'une salle de soins attenante (soins d'orthophonie, de psychomotricité...). Le Département fournit également le mobilier et du matériel informatique (cinq ordinateurs par Ulis) ;
> l'appui à l'équipement et aux outils pédagogiques spécifiques aux élèves handicapés : subvention de 6 705 € de fonctionnement et 11 942 € d'investissement versée à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP) pour le centre de ressources pour l'intégration scolaire (Criss) ;
> la participation à la rémunération d'auxiliaires de vie scolaire (AVS). Le conseil général finance 90 postes, en complément des 300 AVS financés par l'Éducation nationale. Il s'agit d'emplois aidés (contrat unique d'insertion) pour un montant de 4 710 € par Ulis.

Le concours « Il était une fois »

L'objectif : intégrer les collégiens porteurs de handicap au dispositif des Voyages européens et aider les collèges à organiser la sortie en tenant compte des spécificités liées au handicap. Ce concours porte sur un sujet décliné à partir du thème du concours des Voyages européens.
Pour l'année 2010-2011, c'est « Infinis paysages en poésie, participation au Printemps des Poètes » qui a été retenu. Les réalisations des élèves ont été évaluées et portaient sur la création de poèmes illustrés à l'aide de peinture, de collages, de dessins, de photos libres de droit et/ou prises par eux-mêmes, etc. Les classes de 6e, 5e et 4e doivent réaliser une production différente selon les niveaux, mais ayant un thème commun. Les élèves travaillent sur un même projet autour d'activités interdisciplinaires, en lien avec les programmes de l'Éducation nationale. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) peuvent s'associer avec une classe d'un des trois niveaux pour mener le travail commun et partir ensemble. Le 17 mars dernier, les classes participantes ont été récompensées à l'université Paris Ouest Nanterre-La-Défense.
Tous les résultats du concours sur www.hauts-de-seine.net, rubrique Éducation/Jeunesse.

4/ Pam 92
Le service Pour Aider à la Mobilité (PAM 92) assure le transport et l'accompagnement des Alto-Séquanais en situation de handicap de 6 heures à minuit toute l'année sauf le 1er Mai et ce depuis le 10 décembre dernier, date de mise en service. Ce service de transport est financé par le Département, le Syndicat des Transports d'Île-de-France et la Région Île-de-France à hauteur de 4,5 M€. La gestion du service est confiée au prestataire Kéolis. Le service Pam 92 est doté d'un parc de 20 véhicules adaptés dits « propres » de type Kangoo et Master (5 fauteuils roulants maximum) et de conducteurs formés à l'accompagnement de la personne en situation de handicap. Les Alto-Séquanais handicapés titulaires d'une carte d'invalidité, les personnes âgées bénéficiant de l'allocation personnalisée de l'autonomie (GIR 1 à 4) et les personnes Alzheimer peuvent s'inscrire à Pam92 dès lors qu'ils ne peuvent utiliser les transports en commun ou un taxi ordinaire et que leurs trajets ne sont pas pris en charge par un autre dispositif tel que la carte améthyste.

Les bénéficiaires
Les Alto-Séquanais vivant à domicile qui ne peuvent emprunter ni les transports collectifs ni un taxi ordinaire. Pam 92 s'adresse aux personnes adultes justifiant d'une invalidité supérieure ou égale à 80 %, titulaires d'une carte d'invalidité civile ou d'une carte de grand invalide de guerre ; aux jeunes de moins de 20 ans et aux étudiants justifiant d'une invalidité supérieure ou égale à 80 %, titulaires d'une carte d'invalidité délivrée par la section jeunes ou adultes de la MDPH, enfin aux personnes âgées dépendantes justifiant de leurs droits à l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA).

Les tarifs
Depuis le 1er janvier 2011, les nouveaux tarifs applicables aux usagers décidés par le Stif sont les suivants :
> 6,60 € TTC pour une course « courte » inférieure ou égale à 15 km ;
> 9,90 € TTC pour une course « moyenne » supérieure à 15 km et inférieure ou égale à 30 km ;
> 16,50 € TTC pour une course « longue » supérieure à 30 km et inférieure ou égale à 50 km ;
> 33 € TTC pour une course « très longue » supérieure à 50 km.

La course peut être réglée grâce à une carte électronique d'ayant droit créée et distribuée gratuitement par le prestataire de services retenu.
Contact : service clients, 22-24 rue Lavoisier, 92000 Nanterre.
Tél. : 0810 0810 92 ou www.pam92.info

En savoir plus sur le handicap
www.hauts-de-seine.net rubrique Solidarités, puis Personnes handicapées

Daniel Courtès
Groupe Majorité départementale (UMP)
UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE VOLONTARISTE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES : UN BUDGET DE PRÈS DE 140 M€ PLUS 10 % DE CRÉDITS EN 2011

Le handicap c'est l'affaire de tous. Mais c'est surtout le nôtre, nous, élus de collectivités publiques de proximité. C'est à nous de veiller à ce que les personnes handicapées ne se sentent plus seules face à leur handicap, qu'elles se sentent intégrées dans la société, qu'elles y aient les mêmes droits, les mêmes chances d'accueil dans les crèches, d'éducation, d'emploi, de transport, de logement, de loisir. C'est dans cet esprit que le Département a toujours fait du handicap l'une de ses priorités au-delà de ses compétences légales. Pour faire bouger les mentalités, et essayer d'apporter des réponses aux plus fragiles de nos concitoyens.

Denis Larghero
Groupe Majorité départementale (Nouveau Centre)
LES HAUTS-DE-SEINE : DÉPARTEMENT PIONNIER DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pionnier de la politique en faveur des personnes handicapées, notre Département a été le premier à ouvrir une Maison départementale du handicap en 2006. Depuis, nous avons multiplié et renforcé nos dispositifs : aides au logement, aide aux étudiants, scolarisation des enfants, transport spécialisé, semaine pour l'emploi, conseil consultatif... Fidèle à cet esprit nous lançons deux enquêtes avec l'Insee pour mieux connaître les attentes de cette population. Une première en Île-de-France, pour mieux comprendre et mieux servir !

Pascal Buchet
Groupe PS, Europe Écologie, Les Verts
www.ps92.com

HANDICAP : UNE PRIORITÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL ?

Alors que l'aide aux personnes handicapées est une compétence légale confiée aux Départements, qu'attend le conseil général pour organiser le transport scolaire des enfants handicapés ? Pour donner les moyens à la Maison départementale des personnes handicapées ? Pour créer des établissements spécialisés qui manquent cruellement dans les Hauts-de-Seine ? Pour l'accessibilité de la voirie et des équipements publics ? Les socialistes, attachés à la solidarité entre tous, les réclament avec force !

Marie-Claude Garel
Groupe communiste et citoyen
www.groupe-communiste92.org
AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES PERSONNES HANDICAPÉES : AUGMENTER L'AIDE À DOMICILE

Notre groupe a proposé au Département de répartir l'excédent du fonds départemental de compensation de la MDPH - au lieu de le diminuer - au reste à charge de l'aide humaine qui demeure encore très important pour les familles. Cette proposition permettrait aux personnes handicapées de ne pas renoncer à cette aide indispensable et d'accéder au nombre d'heures nécessaire selon les handicaps qui le nécessitent. Notre groupe demande que le Département innove dans ce domaine pour que la qualité de la vie quotidienne ne soit pas un enjeu financier pour les personnes handicapées.

Voirie départementale

Les principaux travaux du mois de janvier

Asnières : carrefour des Quatre-Routes face à l'avenue de la Redoute

Asnières
> T1. Déplacement du réseau d'assainissement et de regards, avenue de la Redoute. Les travaux entraîneront une gêne ponctuelle localisée.
> Réhabilitation du collecteur, rue de Colombes. Les travaux entraîneront une gêne ponctuelle localisée et des nuisances sonores.

Bois-Colombes
Réhabilitation du collecteur, rue Victor-Hugo. Les travaux entraîneront une gêne ponctuelle localisée.

Clamart
T6. Réaménagement de la collecte des eaux usées et pluviales et réaménagement de regards, avenue du Général-de-Gaulle et route du Pavé-Blanc. Les travaux entraîneront une gêne ponctuelle localisée.

Colombes
Aménagement de la chambre à sable, rue des Sazières et avenue de Stalingrad. Les travaux entraîneront des restrictions de circulation et une gêne ponctuelle localisée.

Courbevoie - La Garenne-Colombes - Colombes
T2. Notification de regards et de canalisation entre La Défense et le pont de Bezons sur la RD 992, le boulevard National et l'avenue du Général-de-Gaulle. Les travaux entraîneront une gêne ponctuelle localisée.

Issy-les-Moulineaux
RD 7. Déplacement de regards, quai de Stalingrad. Les travaux entraîneront une gêne ponctuelle localisée.

Nanterre
Réhabilitation du collecteur nord entre l'autoroute A 86 et la Seine. Les travaux entraîneront une gêne ponctuelle localisée.

Rueil-Malmaison
Création d'une nouvelle canalisation. Doublement de la canalisation sur 800 mètres, rue Danton. Les travaux entraîneront des restrictions de circulation.

Vanves
Réhabilitation du collecteur visitable – phase 2, rue Sadi-Carnot entre la rue Solférino et l'avenue Pasteur. Les travaux entraîneront des restrictions de circulation.

Tout savoir sur l'avancée du T1, du T2 et du T6
www.t1avancede10.fr
www.t2ladefensebezons.fr
www.tramway-chatillon-viroflay.fr

Tous les renseignements sur
www.hauts-de-seine.net/travaux

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR WWW.HAUTS-DE-SEINE.NET

La Lettre bleue publie, dans chacun de ses numéros, l'ensemble des rapports votés en commission permanente et en séance publique le mois écoulé. Ils sont en consultation sur le site internet du conseil général à l'adresse suivante : www.hauts-de-seine.net/rapports

Pour lire un rapport, il suffit d'inscrire son numéro dans le cadre du moteur de recherche qui s'affiche.

Tous les rapports - à l'exclusion de ceux qui font état de noms propres - sont mis en ligne environ une semaine après leur vote, en fonction de l'accusé de réception de la préfecture.

Vous pouvez également accéder à la rubrique depuis la page d'accueil du site. Il suffit de cliquer à droite sur la rubrique « Institution » puis « Assemblée départementale » et enfin « Les délibérations ».

COMMISSION PERMANENTE 07.11.11

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11.629 Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché n° 08242 relatif à l'impression du magazine d'informations grand public « HDS.mag ».

11.644 Autorisation de signature du marché relatif au conseil en plan média et achat d'espaces publicitaires au nom et pour le compte du Département des Hauts-de-Seine.

11.642 Prestations d'interprétariat au sein des structures du Département des Hauts-de-Seine.

11.648 Information sur les marchés à procédures adaptées attribués au mois d'août 2011 conformément à l'article L 3221-11 du CGCT.

HABITAT

11.632 Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile – Attribution de deux concours financiers.

11.634 Autorisation de signer les marchés relatifs à l'élaboration et au suivi des demandes d'aides départementales dans le cadre de l'amélioration et de l'adaptation de l'habitat privé.

ASSAINISSEMENT

11.606 Dispositif individuel de rétention des eaux pluviales chez quatre particuliers – Concours financier pour la maîtrise des eaux pluviales.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.602 Approbation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance – Commune de Bagneux – Autorisation de signature par le président.

11.603 Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Contrat local de sécurité – Commune d'Asnières-sur-Seine – Attribution d'une subvention d'investissement.

11.639 Conseil local de sécurité de prévention de la délinquance – Contrat local de sécurité – Commune de Colombes – Attribution d'une subvention d'investissement - Commune de Bagneux – Attribution de deux subventions d'investissement pour la réalisation du parvis du groupe scolaire Paul-Éluard et la construction du gymnase Paul-Éluard dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Bagneux.

CULTURE - ANIMATIONS CULTURELLES

11.601 Approbation du contrat de licence n° 6 à conclure avec la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs-Elysées pour la réutilisation d'une image numérique d'un contrat de mariage de 1798 conservé aux Archives départementales.

11.621 Approbation du contrat de licence n° 3 à conclure avec la ville de Clamart pour la réutilisation d'images numériques des plans du cadastre napoléonien et du cadastre rénové conservés aux Archives départementales.

11.628 Attribution de deux subventions d'investissement sur critères.

11.645 Subventions d'investissement aux communes de Gennevilliers et Vanves.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

11.600 Autorisation de signature du marché relatif à la prestation de maintenance du logiciel OTIC et prestations d'expertise associées avec la société Open Text.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

11.650 Attribution des subventions aux lauréats de l'appel à projets d'économie sociale et solidaire 2011.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.608 Prix de la performance Procoms 92 des associations de commerçants pour les opérations de l'année 2010.

11.609 Participation du Département au salon Mipim 2012.

AFFAIRES SCOLAIRES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

11.597 Subventions complémentaires pour le chauffage aux collèges publics.

11.598 Subventions exceptionnelles ou complémentaires aux collèges publics.

11.599 Subventions départementales d'investissement sur critères secteur éducation.

11.640 Attribution des subventions SIEL 2011/2012 aux collèges publics des Hauts-de-Seine.

11.641 Subvention de fonctionnement à l'association « Entreprendre pour apprendre ».

11.604 Aide départementale à la demi-pension dans les collèges publics du Département : attribution de subventions initiales au titre de l'année scolaire 2011-2012.

11.611 Châtillon – Collège Paul-Éluard – Reconstruction et extension – Attribution et autorisation de signer la marché de maîtrise d'œuvre.

11.636 Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 09-251 de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration du collège Maison-Blanche à Clamart conclu avec le groupement Nomade/Cetba.

11.637 Autorisation de signer les marchés relatifs aux prestations de fourniture, pose et réparation des matériels de cuisine des bâtiments d'enseignement du Département des Hauts-de-Seine.

PATRIMOINE

11.605 Autorisation de signer l'avenant n° 5 au marché entretien avec garantie totale des installations de chauffage de certains bâtiments départementaux.

11.631 Autorisation de signer le marché d'entretien horticole du parc Henri-Sellier, du jardin de l'Étang-Colbert, du bois de la Garenne, du bois de la Solitude et de la promenade des Quatre-Forêts.

11.633 Autorisation de signer les marchés de travaux ponctuels de plantation dans les parcs, établissements sociaux, collèges et propriétés départementales.

11.630 Domaine de Sceaux – Travaux de restauration de l'Orangerie maîtrise d'œuvre.

11.643 Autorisation de vente de véhicules aux enchères publiques et à des professionnels.

11.646 Vente à la commune de Courbevoie de deux parcelles situées 12 avenue du Château-du-Loir à Courbevoie.

11.649 Vente à la Semna d'une parcelle située rue Jules-Gautier à Nanterre.

TRANSPORTS - CIRCULATION - VOIRIE

11.610 Présentation du rapport d'activité de la délégation de service public relative à l'exploitation du parc de stationnement du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt pour l'année 2010.

11.623 Autorisation de signer l'avenant de transfert n° 1 au marché n° 09.276 relatif à la réalisation du tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay – Lot n° 6 – Plantations et arrosage – Secteurs 1-2-3.

11.622 Déclassement des routes départementales et approbation de la convention fixant les modalités de cette municipalisation entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Sèvres.

11.624 Déclassement des routes départementales et approbation de la convention fixant les modalités de cette municipalisation entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Neuilly-sur-Seine.

11.625 Vallée Rive Gauche – Autorisation de signer les marchés relatifs aux travaux d'aménagement du carrefour formé par la route de Vaugirard (RD 7) et la rue de Vaugirard (RD 989) sur les communes d'Issy-les-Moulineaux et Meudon.

11.626 Vallée Rive Gauche – Autorisation de signer les marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'une traversée piétonne et

cycle de la RD 7 entre la Cristallerie et la station T2 sur la commune de Sèvres.
11.647 Aménagement de la route départementale 7 – Vallée Rive Gauche – Acquisition de deux terrains rue Troyon à Sèvres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

11.635 Concours « Trophées IDEES » et « Trophées IDEES Junior ».

PERSONNES ÂGÉES ET DÉPENDANCE PERSONNES HANDICAPÉES

11.638 Conventions et avenants financiers relatifs à la participation financière du Département des Hauts-de-Seine aux coûts d'abonnement de la téléalarme au titre de l'année 2011.

AFFAIRES SOCIALES - FAMILLE - AIDE SOCIALE À L'ENFANCE - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

11.607 Convention de partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association pour le suivi des nouveau-nés à risque (ASNR), promoteur d'un réseau pédiatrique.
11.620 Conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la Mutualité Sociale Agricole d'Île-de-France pour la transmission de données informatiques dans le cadre de l'allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE).

SPORTS - JEUNESSE

11.612 Délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du centre équestre du domaine du haras de Jardy – Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2010.
11.613 Délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du tennis et du golf du haras de Jardy – Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2010.
11.615 Délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du poney-club de l'Île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux – Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2010.
11.627 Délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du centre équestre des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne – Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2010.
11.614 Approbation du recours à la délégation de service public relative à l'exploitation du poney-club de l'Île Saint-Germain.
11.616 Subventions d'investissement sur critères des secteurs sportif et socio-éducatif.
11.617 Subventions déplacements exceptionnels des clubs sportifs.
11.618 Championnats de France Élite Scolaire.
11.619 Subventions aux clubs sportifs pour l'organisation de stages pour les jeunes licenciés.

LES RAPPORTS VOTÉS LORS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 DÉCEMBRE ET DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 16 DÉCEMBRE SERONT PUBLIÉS DANS LA LETTRE BLEUE DE FÉVRIER

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR www.hauts-de-seine.net/rapports

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 7 NOVEMBRE

54 dossiers ont été examinés. Les élus ont voté notamment :
- l'attribution de 25 698 452 € au groupement Fabienne Bulle / SIBAT pour la restructuration du collège Paul-Éluard à Châtillon ;
- l'attribution de 174 865 € dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance d'Asnières et de Colombes ;
- l'attribution de 169 101 € dans le cadre de l'aide départementale à la demi-pension pour atténuer la charge des prix des repas pour les familles les plus modestes.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Attribution de subventions aux lauréats de l'appel à projets d'économie sociale et solidaire.
Les élus ont accordé aux porteurs de projets lauréats de l'appel à projets 2011 d'économie sociale et solidaire des subventions pour un montant de 530 880 € en fonctionnement et 256 075 € en investissement. Les lauréats ont été récompensés le 28 novembre lors du 1er forum départemental de l'économie sociale et solidaire à l'espace Eiffel Grande Arche de La Défense.

AFFAIRES SCOLAIRES - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Dispositif SIEL : 23 707 € alloués à 9 collèges. Ce dispositif de Soutien aux Initiatives Éducatives Locales – SIEL - permet aux équipes éducatives et médico-sociales de mener des projets éducatifs innovants en s'appuyant sur les compétences d'un prestataire ou d'un partenaire local.
Association « Entreprendre pour apprendre » : 12 000 € alloués pour l'appui à la démarche de création de mini-entreprises au sein des collèges publics des Hauts-de-Seine.
Aide départementale à la demi-pension : 169 101 € alloués pour atténuer la charge des prix des repas pour les familles les plus modestes.
L'assemblée départementale a reconduit et amélioré le dispositif de l'aide à la demi-pension pour les collèges du département, publics et privés sous contrat d'association avec l'État, puisque le champ des bénéficiaires a été étendu et les taux d'aide améliorés.
Restructuration du collège Maison-Blanche à Clamart : le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le groupement de maîtrise d'œuvre s'élève à 3 844 285 € HT, soit 4 597 764,86 € TTC (valeur avril 2009) ; le forfait de rémunération définitif du groupement de maîtrise d'œuvre s'élève à 242 000,87 € HT, soit 289 433,04 € TTC (valeur avril 2009).

TRANSPORT - CIRCULATION - VOIRIE

Vallée rive gauche (RD 7) : autorisation de signer les marches relatifs aux travaux d'aménagement.
Les élus décident du recours à la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation des travaux d'aménagement :
- du carrefour formé par la route de Vaugirard (RD 7) et la rue de Vaugirard (RD 989) sur les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Meudon.
Le montant total des travaux est estimé à 1 965 399 €.
- d'une traversée piétonne et cycle de la RD 7 entre la Cristallerie et la station de tramway T2 sur la commune de Sèvres. Le montant total des travaux est estimé à 497 687€.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Concours Trophées IDEES et Trophée IDEES Junior : approbation du nouveau règlement.
Les élus approuvent le règlement des concours « Trophées IDEES » et « Trophée IDEES Junior».
Est approuvé le principe du versement d'une récompense de 5 000 € à chacun des trois lauréats du concours « Trophées IDEES » (personnes publiques, entreprises et associations) et au lauréat du concours « Trophée IDEES Junior». Est approuvé le principe du versement d'une récompense de 1 500 € à une réalisation digne d'un intérêt particulier.

AFFAIRES SOCIALES - FAMILLE - AIDE SOCIALE À L'ENFANCE - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Convention de partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association pour le suivi des nouveau-nés à risque.
Les élus approuvent la convention de partenariat 2012, entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association pour le suivi des nouveau-nés à risque « ASNR », promoteur d'un Réseau pédiatrique, en vue d'améliorer le dépistage et la prise en charge des enfants risquant des troubles de développement, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de formation des médecins du service départemental de PMI, financé par le Réseau.

6 668 051 M€

C'est le budget consacré par le conseil général au dispositif d'hébergement d'urgence dans les Hauts-de-Seine en 2011.

209 463 €

C'est la subvention qu'accorde le Département en 2011 aux plus démunis par l'intermédiaire des banques alimentaires de Paris-Île-de-France, de la Croix Rouge, des Restos du Cœur et du Secours catholique.

Plan grand froid : hébergement et banque alimentaire

La mobilisation hivernale mise en place par la préfecture est opérationnelle jusqu'au 31 mars. De son côté, le conseil général soutient les plus démunis avec des « nuits » en hébergement d'urgence.

Un dispositif spécifique d'urgence sociale et d'insertion est mis en œuvre chaque année pendant la période hivernale en France. Ce dispositif, géré par les préfectures, vise à la prise en charge en période hivernale des personnes sans domicile fixe et des publics les plus vulnérables en période de froid extrême. Depuis le début de l'année, le conseil général a financé 407 705 nuits en hébergement d'urgence dans le département pour un montant total de plus de 6,6 M€. Cette subvention accordée par le Département n'entre pas dans ses compétences légales, toutefois l'institution mobilise ses services sociaux. 376 015 nuits sont à destination des familles en situation précaire, suivies par les services sociaux départementaux, qui ne peuvent accéder tout de suite à un logement autonome, du fait d'un cumul de difficultés socio-économiques (nuits d'hôtel et nuits dans des structures spécifiques d'hébergement). Le plan d'urgence hivernale et de veille sociale mis en place sur le département repose sur quatre dispositifs : le 115 (ou régulation téléphonique qui a pour but d'orienter les SDF), les équipes mobiles (ou Samu social), les centres d'hébergement d'urgence et les accueils de jour.

Les banques alimentaires

Toujours dans le cadre de sa politique en faveur des personnes les plus démunies, le conseil général a accordé, en 2011, 209 463 € de subventions réparties aux banques alimentaires Paris-Île-de-France (45 000 €), à la Croix Rouge (89 463 €), aux Restos du Cœur (40 000 €) et au Secours catholique (35 000 €).

Urgence hivernale : trois niveaux d'action

En application de la circulaire du 10 octobre 2006, le plan d'urgence hivernal comprend :

- le niveau 1, déclenché automatiquement du 1er novembre au 31 mars, prévoit un renforcement en personnel du 115, 98 places d'hébergement supplémentaires et le renforcement des prestations des accueils de jour ;
- le niveau 2, déclenché par le préfet si les températures réelles sont négatives le jour et inférieures à - 5° la nuit ou si la situation locale le justifie, prévoit 3 équipes mobiles supplémentaires, 46 places d'hébergement d'urgence supplémentaires et des prestations renforcées dans les accueils de jour ;
- le niveau 3, déclenché par le préfet si les températures réelles sont négatives le jour et inférieures à - 10° la nuit ou si la situation locale le justifie, prévoit 42 places d'hébergement supplémentaires, la réunion d'une cellule de crise et la mobilisation de capacités complémentaires. Ce niveau n'a encore jamais été déclenché dans le département.

« Le Département consacre, cette année, 153, 44 M€ aux bénéficiaires du RSA »

Que représente le RSA dans le budget du Département ? Constate-t-on une évolution du nombre des bénéficiaires ?
Le RSA est une prestation à plusieurs dimensions : il a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, d'inciter à l'exercice d'une activité professionnelle et de lutter contre la pauvreté de certains travailleurs, qu'ils soient salariés ou non salariés.
Ainsi, les dépenses liées au RSA comprennent non seulement l'allocation mais également toutes les actions d'insertion en faveur des allocataires.
L'ensemble des crédits que le Département consacre cette année aux bénéficiaires du RSA se monte à 153,44 M€, soit 22 % des dépenses d'action sociale du Département et 8 % du budget départemental.
Depuis la mise en œuvre du RSA en juin 2009, on constate une certaine stabilité du nombre des bénéficiaires avec, toutefois, une légère augmentation depuis le début de l'année, situant le nombre de foyers bénéficiaires du RSA à environ 36 000.

Marie-Laure Godin
Vice-présidente chargée des affaires sociales et de la famille

Le conseil général des Hauts-de-Seine mène-t-il une action spécifique en la matière ?
Effectivement, le conseil général a expérimenté entre 2005 et 2007 la mise en œuvre d'espaces insertion avec les collectivités volontaires (communes, communautés d'agglomération).
Ces espaces insertion proposent sur un lieu unique l'accueil des demandeurs au RSA, l'instruction de leurs demandes, l'orientation et un accompagnement renforcé des bénéficiaires rencontrant des difficultés sociales ne constituant pas un frein à leur retour à l'emploi.
En 2008, un bilan des 6 espaces insertion en activité à cette date a été effectué. Celui-ci a montré leur efficience en termes de dynamique vers un retour à l'emploi.
Aussi, le président du conseil général a décidé de généraliser leur déploiement. Actuellement 10 espaces sont ouverts, couvrant 24 communes des Hauts-de-Seine. Trois projets sont actuellement en cours de négociation pour une ouverture courant 2012 et début 2013.
L'autre particularité qu'il faut signaler concerne l'accompagnement des bénéficiaires du RSA « publics spécifiques ».
Le Département passe convention depuis plusieurs années avec 5 associations des Hauts-de-Seine pour accompagner et mener des actions à destination des gens du voyage, des sans domicile fixe et des sortants de prison. Cette approche plus personnalisée proposée à ces publics permet une meilleure appréhension des situations et des réponses adaptées.

N'y a-t-il pas parfois sur le terrain un risque de confusion entre les différents intervenants : conseil général, Pôle Emploi, Caf ?
La loi prévoit que chaque bénéficiaire du RSA « Droits et devoirs » soit accompagné par un référent unique.
Celui-ci est bien sûr l'interlocuteur privilégié du bénéficiaire, mais aussi celui des autres intervenants auprès de ce même bénéficiaire : Caf, Pôle Emploi, prestataires du programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi...
Le Département, pour appuyer et renforcer les référents uniques dans cette mission, propose depuis cette année mais également en 2012 une formation qui concerne environ 700 personnes référents (conseil général, de la Caf, des communes et communautés d'agglomération intervenant au sein des espaces insertion, référents des organismes habilités).
Mais, pour le bénéficiaire, l'important est d'avoir un référent unique qui l'accompagne dans son parcours d'insertion et non de savoir de quel service dépend ce référent.

De quelle manière cette politique s'articule-t-elle avec les autres aides aux personnes en difficulté ?
L'accompagnement des bénéficiaires du RSA n'est évidemment pas exclusif de l'accompagnement social global.
Les travailleurs sociaux du département en CVS, outre l'accompagnement des bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi, continuent d'accueillir, orienter et accompagner les personnes en situation de vulnérabilité. Ils disposent pour cela d'outils tels que le Fonds Solidarité Logement (aides à l'accès ou au maintient dans le logement), la prévention des expulsions ou encore les Mesures d'accompagnement social personnalisées. Ils sont également positionnés sur la protection de l'enfance.
Ces dispositifs sont mis en œuvre en faveur de personnes les plus vulnérables, qu'elles soient bénéficiaires du RSA ou non.

2 M€

C'est le budget accordé par le conseil général en 2011 pour les programmes de lutte contre la malnutrition et les dispositifs de sensibilisation des Alto-Séquanais à la solidarité internationale.

3 000 €

C'est l'aide financière individuelle dont peut bénéficier le volontaire à son retour de mission.

Le Département valorise l'engagement solidaire

Adduction en eau potable et électrification à Manamby à Madagascar en partenariat avec l'association Solidago.

© Lionel Audouin

Le Département soutient les volontaires de solidarité internationale qui accomplissent une mission s'inscrivant dans la thématique de la lutte contre la malnutririon et l'extrême pauvreté dans un des pays ciblés par la politique de coopération internationale.

Le volontariat de solidarité internationale (VSI) a pour objet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un pays en développement. D'une durée inférieure à deux ans, il s'effectue par le biais de l'une des vingt-cinq associations agréées par le ministère des Affaires étrangères et européennes au titre du volontariat de solidarité internationale. Les volontaires bénéficient d'une formation avant leur départ et d'un appui à la réinsertion professionnelle à leur retour.

Les volontaires de solidarité internationale soutenus par le conseil général partent dans l'un des quatre pays ciblés par la politique de coopération internationale départementale : l'Arménie, le Cambodge, Haïti et le Mali, dans une optique de réduction de la malnutrition et de l'extrême pauvreté. Le conseil général contribue au financement de la mission du volontaire à hauteur de 2 200 € par an par le biais de l'association agréée avec laquelle il s'engage. En outre, le volontaire peut bénéficier d'une aide financière individuelle de 3 000 € maximum à son retour. Après une expérience de volontariat, la réinsertion professionnelle et la reconnaissance de l'expérience vécue peuvent s'avérer délicates. Le conseil général a souhaité y contribuer grâce à la création d'un appui au retour pour suivre une formation professionnelle ou pour mener une action de restitution de l'expérience de volontariat sur le territoire des Hauts-de-Seine, avec par exemple, l'organisation d'une conférence ou la réalisation d'une exposition.

Comment postuler ?

Le règlement du dispositif et les éléments à fournir pour postuler sont téléchargeables sur www.hauts-de-seine.net, rubrique Coopération internationale.

Le dossier de candidature est à constituer par l'association et par le volontaire, et à remettre à Sarah Valin, chargée des dispositifs d'éducation au développement :

Tél. : 01 41 91 25 89 ou svalin@cg92.fr

Haïti après le séisme

En Haïti, le conseil général apporte son soutien à des volontaires de solidarité internationale alto-séquanais qui s'impliquent dans le contexte post-séisme. Trois volontaires vont particulièrement s'investir dans des missions de réhabilitation de zones sinistrées et de mise en place de systèmes de recyclage et de traitement des débris. Une quatrième contribuera à un projet d'insertion professionnelle de jeunes Haïtiens dans un contexte d'économie locale dévastée.

76 M€

C'est le montant de l'investissement du chantier de la RD 920, entièrement financé par le conseil général. Les travaux commencés fin juin entre l'avenue Raymond-Aron et celle de la Duchesse-du-Maine à cheval sur Antony et Sceaux ont pris de l'avance. Le futur rond-point avec feux tricolores est déjà visible. Il sera mis en service - avec la circulation dans sa configuration définitive - mi-décembre. Les enrobés et le marquage, notamment des pistes cyclables, seront réalisés de nuit. Second secteur exploité : l'avenue du Général-Leclerc à Bourg-la-Reine au niveau de la Zac de la Bièvre, un secteur en chantier depuis mi-septembre. Mi 2012, les travaux sur ce secteur devraient être achevés. Toutes les informations sur rd920.hauts-de-seine.net

Le nouveau Noyer-Doré

À Antony, Patrick Devedjian a participé, jeudi 24 novembre, à une visite dans un quartier métamorphosé après dix ans de chantier.

La signature de la convention avec l'Anru, l'agence de nationale pour la rénovation urbaine, date de 2004, trois ans après la destruction du Grand L. Au total, 496 nouveaux logements ont été créés, un habitat diversifié. L'occasion pour Patrick Devedjian de rappeler que *« le Département suit de près la création de logements sociaux. Le taux de logement social dans les Hauts-de-Seine est de 26 %. Et nos efforts se poursuivent »*. Au Noyer-Doré ont également été aménagés 5000 m² d'espaces verts, une médiathèque, un complexe sportif, de nouveaux commerces... Budget global : 138 millions d'euros dont plus de 10 % financé par le conseil général.

Patrick Devedjian était accompagné de Pierre Sallenave, directeur de l'Anru (à gauche), de Bernard Bouloc, sous préfet d'Antony (au centre) et de Jean-Yves Sénant, maire d'Antony (à droite).

Geneviève Haroche-Bouzinac, prix Chateaubriand

© P. Matsas - Flammarion

Geneviève Haroche-Bouzinac a reçu le 23 novembre à la Vallée-aux-Loups (Châtenay-Malabry), le 25e prix Chateaubriand pour son ouvrage *« Louise Elisabeth Vigée Le Brun, histoire d'un regard »*. Le jury était présidé par l'académicien Marc Fumaroli.

Fondé en 1987 par le conseil général, le prix Chateaubriand couronne une œuvre de recherche historique ou d'histoire littéraire. Les ouvrages sélectionnés portent sur la période où vécut Chateaubriand ou sur des thèmes abordés dans ses œuvres.

Le Département roule électrique

Le 7 novembre, à Nanterre, Patrick Devedjian a présenté le programme départemental de déploiement de véhicules électriques, ainsi que les premières voitures utilisées par le conseil général.

Une trentaine de Peugeot iOn blanches ont été acquises par le Département. D'ici la fin de l'année, il en possédera 52. L'objectif est d'avoir remplacé, d'ici 2014, la moitié de la flotte, soit 350 véhicules. *« Ce projet a vocation à répondre à trois enjeux,* a détaillé Patrick Devedjian. *D'abord l'enjeu économique pour la filière que nous entendons soutenir par notre action car c'est une filière d'avenir et porteuse d'emploi. Ensuite un enjeu environnemental, particulièrement sensible en zone urbaine dense, et enfin un enjeu budgétaire »*. Les Hauts-de-Seine auront la flotte captive de véhicules électriques la plus importante de France pour une collectivité. Les voitures seront déployées sur une trentaine de sites administratifs progressivement équipés de 400 prises de recharge. À Nanterre, trois bâtiments le sont déjà. 21 autres le seront d'ici fin 2011 ainsi que 70 % des collèges publics des Hauts-de-Seine.

Téléchargez HDS.mag sur tablette numérique

Le conseil général est le premier département à proposer son magazine dans une version adaptée aux tablettes numériques. Gratuit, le téléchargement prend cinq minutes en Wi-Fi. Le numéro de novembre/décembre de « HDS.mag » est disponible gratuitement sur l'Apple Store et sur Android Market, dans une version adaptée aux deux formats de lecture des tablettes numériques. Il est enrichi de nombreux bonus comme des reportages vidéo, complémentaires des articles de la version « papier », davantage de portfolios, des diaporamas et des contenus supplémentaires. Ainsi l'article consacré à la nouvelle exposition du musée départemental Albert-Kahn, « La Mongolie entre deux ères 1912-1913 », est augmenté de nombreux clichés et de deux courts films d'époque. Le supplément pratique HDS+ est disponible séparément dans l'application en version PDF. Le PDF dynamique du magazine reste par ailleurs disponible sur www.hauts-de-seine.net

Le conseil général recrute

Mettez vos compétences au service de grands projets

Un juriste

Sous l'autorité du Directeur de l'immobilier et du chef du service Assurances et montages complexes, vous effectuez des expertises juridiques immobilières et foncières. Vous apportez un conseil juridique opérationnel pour les opérations immobilières complexes. Vous rédigez et suivez des conventions foncières portant sur les terrains départementaux en matière de voirie, espaces verts, collèges.

PROFIL : master 2 en droit public/droit de l'urbanisme/droit immobilier ; expérience dans le domaine immobilier/foncier dans une autre collectivité.

Réf : 79 SB.MR – 10.48 - Poste basé à Nanterre

Deux chargés d'opérations immobilières et locatives

Vous fournissez à la collectivité les éléments de définition d'une politique en matière immobilière. Vous mettez en œuvre cette politique, en utilisant les outils juridiques et financiers disponibles, et en participant notamment à des opérations d'acquisitions, de cessions ou de locations de biens immobiliers.

PROFIL : expérience de trois ans minimum ; connaissance du droit immobilier ; connaissances en domanialité publique et privée ; connaissance du droit public ; connaissances en droit des baux.

Réf : 79 SB.MR – 11.251 et 79 SB.MR – 11.252 - Postes basés à Nanterre

Un chef de projet de gestion des risques immobiliers

Au sein le la Mission de coordination technique du Département Construction et Entretien des Bâtiments, vous assurez la responsabilité de la gestion centralisée du risque amiante ainsi que la conduite d'une mission d'expertise, de veille et de diagnostic des bâtiments en exploitation ou des biens vendus/achetés/loués par le Département. Vous développez des outils de suivi, de contrôle et d'évaluation des risques, assurez la mise en œuvre des diagnostics, et êtes en charge du développement, de la diffusion et de la mise à jour de la documentation technique.

PROFIL : expérience d'au moins trois ans en matière de sécurité technique des bâtiments et dans le domaine de l'expertise des bâtiments ; connaissances réglementaires en matière de risques dans les bâtiments ; maîtrise de la conduite de projet ; connaissance souhaitée de la réglementation des marchés publics ; titulaire du permis de conduire B.

Réf : 79 HB.AM – 11.317 - Poste basé à Nanterre

Un chef de service pilotage budgets et marchés

En charge de l'élaboration et de l'exécution tant du budget de la Direction des Systèmes d'information que des marchés publics dont la direction est co-contractante, vous êtes garant de la régularité administrative et comptable des opérations, dont le suivi rigoureux des engagements de dépenses et des factures ; vous êtes notamment chargé d'élaborer les tableaux de bord permettant à la direction d'arbitrer, de prendre les décisions et d'évaluer les retours sur investissements des différents projets.

PROFIL : connaissance du code des marchés publics ; connaissances en finances publiques ; expérience d'au moins cinq ans au sein du secteur public dans les domaines du management financier et des marchés publics.

Réf : 79 SR.SB – 11.286 - Poste basé à Nanterre

Deux médecins de secteur

Sous l'autorité du médecin chef du service territorial de PMI ou de son adjoint, vous assurez le suivi médical des enfants, de la naissance à 6 ans, la prévention et le dépistage précoce des anomalies du développement et du handicap, notamment dans le cadre de consultations et de bilans en écoles maternelles. Vous participez aux actions de promotion de la santé organisées par le service ainsi qu'au dispositif de prévention et de protection de l'enfance.

PROFIL : titulaire du diplôme d'État de docteur en médecine et inscrit à l'Ordre des médecins ; spécialiste dans un ou plusieurs des domaines suivants : pédiatrie, gynécologie, obstétrique, santé publique ou pédopsychiatrie ; intérêt pour des missions médico-psycho-sociales ; connaissances en PMI notamment en protection de l'enfance.

Réf : 79 SB.CG – 08.425 - Poste basé à Nanterre - Réf : 79 SB.CG – 09.249 - Poste basé à Suresnes

Adresser votre candidature et votre curriculum vitae
par courriel : recrut@cg92.fr ou **par courrier** : Monsieur le Président du Conseil général - Hôtel du Département - Département Ressources Humaines et Modernisation Service Emploi-Effectifs - 2/16 bd Soufflot - 92015 Nanterre cedex. Indiquer la référence afférente au poste.
Vous retrouvez le contenu détaillé de toutes nos offres d'emploi sur www.hauts-de-seine.net

La Lettre bleue est publiée par la direction de la communication du conseil général des Hauts-de-Seine.
Directeur de la publication : Marie-Célie Guillaume - **Directeur de la communication** : Muriel Hoyaux
Rédaction : Virginie Rapin - Émilie Vast - **Mise en page** : Nathalie Liet
Crédits photos : CG92 / Service Photo ou DR - **Diffusion** : Annie Poirier (comdiffusion@cg92.fr)
www.hauts-de-seine.net
Dépôt légal : Juillet 2008 - ISSN : 1964-9304 - Imprimé sur papier recyclé

Vous souhaitez vous abonner gratuitement à *La Lettre bleue*, écrivez à Annie Poirier
Courriel : comdiffusion@cg92.fr
Tél. : 01 41 37 10 88